

devraient même délier leur bourse encore plus s'ils sont en mesure de le faire. Parallèlement, les pays bénéficiaires, ceux d'hier comme ceux de demain, se doivent de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour augmenter leur production nationale de denrées alimentaires de manière à ne pas priver les populations sous-alimentées au profit d'autres qui peuvent s'en sortir.

Le Canada accepte dans ses grandes lignes la politique d'aide alimentaire à longue échéance qui nous a été recommandée. J'aimerais toutefois préciser l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de chacune des recommandations formulées. Tout d'abord, le Gouvernement canadien souscrit au principe de la planification et il a décidé de faire connaître ses engagements pour les trois années à venir. En second lieu, le Canada reconnaît également qu'il devrait, pour pallier l'érosion du niveau de l'aide alimentaire provoquée par les hausses soudaines de prix, exprimer ses engagements en termes matériels plutôt que monétaires, c'est-à-dire s'engager à fournir de la nourriture plutôt que des sommes d'argent. Troisièmement, le Canada appuie l'établissement d'un objectif minimal de dix millions de tonnes de céréales vivrières annuellement au chapitre de l'aide alimentaire. Quatrièmement, nous nous engageons, conformément aux principes auxquels nous venons de souscrire, à fournir en moyenne au cours de chacune des trois prochaines années un million de tonnes de céréales vivrières. Si nous nous sommes engagés à verser plus que notre part de l'objectif fixé, c'est que nous sommes conscients qu'il s'agit d'un objectif minimum d'une part, et que, d'autre part, la communauté internationale est aux prises avec une situation d'une gravité exceptionnelle. Nous espérons que les pays donateurs, aussi bien ceux de longue date que les nouveaux venus, s'engageront comme nous à surpasser cet objectif. Cinquièmement, le Canada est disposé à accroître considérablement sa contribution de produits autres que les céréales vivrières, devant servir à l'aide alimentaire. Sixièmement, nous reconnaissons l'effet bénéfique des programmes multilatéraux d'aide alimentaire ainsi que la nécessité d'en assurer l'efficacité future par des ressources adéquates. Nous sommes donc prêts à acheminer environ 20 pour cent de notre aide alimentaire par la voie de ces programmes multilatéraux. A cette fin, le Canada versera une contribution supplémentaire au Programme alimentaire mondial.

Voilà pour l'essentiel, Monsieur le Président, la réaction du Canada face à la crise aiguë que nous affrontons à l'heure actuelle.

Nous continuerons à acheminer une partie importante de notre aide alimentaire par des voies multilatérales. Si l'on envisage le problème à plus long terme, le besoin se fait clairement sentir de définir plus précisément les circonstances se prêtant à l'octroi d'une aide alimentaire, et d'éviter de décourager la production alimentaire nationale dans les pays bénéficiaires. Il y a lieu de retenir les suggestions selon lesquelles il faudrait établir des réserves de céréales destinées aux secours d'urgence sur une base internationale solide, et créer des mécanismes assurant leur distribution rapide en cas de besoin; nous avons l'intention de participer à l'étude de cette question.

Le Canada propose depuis longtemps la signature d'ententes sur les céréales ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer la sécurité alimentaire mondiale. L'an dernier, lors de la Conférence de la FAO, le Canada a appuyé le principe d'un engagement volontaire sur la sécurité alimentaire mondiale, et il a depuis participé activement à l'étude de différents projets de textes. La formule d'engagement volontaire soumise à la Conférence renferme une série d'objectifs dont la réalisation constituerait un progrès important sur le plan mondial. Le Canada appuie la proposition d'engagement et est disposé à y adhérer